

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent
QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE EN FRANCE

La crise viticole. — La Conférence de La Haye. — Le rachat de l'Ouest.

La crise viticole a fini par accaparer l'attention de tous. La Chambre s'est mise à délibérer, sérieusement cette fois, sur le projet de gouvernement, projet qui n'est qu'un palliatif mais qui donnera sans doute l'impression aux viticulteurs méridionaux que l'on ne peut faire davantage. Pour l'instant la question se présente comme une lutte entre le nord et le midi, entre le sucre et le vin. Finalement des concessions mutuelles seront faites et la vie provinciale se continuera avec son cortège de joies et de misères.

Et c'est à cela qu'aboutiront les gigantesques farandoles de Béziers, de Nîmes et de Montpellier. Le dernier meeting s'est tenu le 9 juin et comme les organisateurs des manifestations trouvaient que l'Etat n'avait pas assez fait pour remédier à la crise, ils ont décrété la grève des services municipaux en attendant la grève de l'impôt.

Et depuis, les télégrammes se succèdent nous annonçant qu'après des discours d'une envolée superbe, faits à des foules enthousiastes, des centaines et des centaines de maires ont jeté leur écharpe par delà les balcons des Hôtels de Ville. Ou bien tout cela finira dans une risée ou bien il y a dans toutes ces manifestations le commencement d'une révolution qui serait autrement sérieuse que toutes les grèves passées.

Les incidents de la vie intérieure ont empêché le pays de donner à la discussion de l'interpellation Pressensé tout l'intérêt qu'elle méritait. Il s'agissait de l'attitude qu'aurait la France à la Conférence de La Haye. Et la question primordiale portait sur l'accueil que ferait notre délégation à la limitation des armements. Le ministre des affaires étrangères a répondu avec sagesse, déclarant que dans la voie de la paix, notre pays ne serait jamais le dernier. Et il a donné l'assurance qu'on discuterait la question.

Au Sénat se sont produites les premières escarmouches entre le gouvernement et les conservateurs libéraux sur le rachat de l'Ouest. La Commission avait fini son travail de mise au point et demandait que la Commission des finances prît connaissance du projet.

Le ministre des travaux publics est intervenu et a réitéré les intentions de poser la question de confiance lorsque il en serait temps. On en a conclu, peut-être avec raison, que c'était un ajournement de la question et que le ministre ne tenait plus à heurter de front le Sénat, sachant qu'il courait à un échec certain.

A L'ÉTRANGER

Le procès Ferrer. — Ala Douma.

L'accord franco-japonais.
Le procès Ferrer est terminé; l'inocent de Barcelone et quatre de ses compagnons sont acquittés, mais trois accusés sont condamnés à neuf ans de réclusion. La monarchie cléricalle n'a pas osé persévérer dans la voie d'iniquité où elle s'était engagée. Il n'en demeure pas moins certain que l'anarchiste Morral était un solitaire et que son crime fut accompli sans complices; dès lors pourquoi ces condamnations ?

On parle plus que jamais de la dissolution de la Douma. Les députés de droite pour l'obtenir ont exigé un vote sur la question du terrorisme et les cadets ou monarchistes constitutionnels sachant les atrocités de la répression gouvernementale n'ont pu voter l'ordre du jour de flétrissure.

Et tous les journaux conservateurs de l'Univers, dont le Temps au France, se

préparent à applaudir, au coup d'Etat du tsar contre cette assemblée.

L'accord franco-japonais est signé, mais nous ignorons encore ce qui a été stipulé. Du moins nous ne le saurons officiellement que dans quelques jours. Toujours est-il que le principe du *statu quo* pour les deux pays et pour la Chine y est établi.

Et désormais il faut craindre d'être engagé tôt ou tard dans une action contre les Etats-Unis. Car il devient évident que la lutte s'impose entre le Japon et la grande République pour la possession du Pacifique. L'occasion en sera les vexations de plus en plus fortes dont les Californiens accablent les petits japonais immigrés.

LE FURETEUR.

LE RIRE DE DRUMONT

M. Drumont, dans la *Libre-Parole* assiste tous les jours à l'agonie de la société française, et ce journaliste prend un extrême plaisir à ce spectacle de déliquescence; il nous avouait hier que le contraste piquant de plaisirs printaniers et de révoltes sociales qui depuis le mois de mai convulsionnent le pays, l'avait à la suite d'un rédacteur folâtre du *Matin* fait rire d'un rire immoral de malade. Je ne sais point si le rire de ce publiciste néronien est un rire de malade, de visionnaire et de détraqué, mais il pourrait bien être tout simplement un rire de réactionnaire.

Car M. Drumont n'est pas le seul à rire parmi les annonceurs de la dette nationale; et sa joie, pour se colorer de littérature approximative et de reminiscences impressionnantes, ne diffère pas beaucoup au fond de la joie plus délicate du *Gaulois*, de celle plus vulgaire de *L'Eclair* et de la *Croix*. Tous ces messieurs de la presse réactionnaire s'entendent à merveille sur la même satisfaction fondamentale, et leurs espérances communes sont assez claires pour nous mettre en garde contre leur hypocrisie larmoyante. Que leur importe la mort de la France pourvu que meure la République et qu'agonise le suffrage universel ! Morte la bête, mort le venin. En vérité, béni soit le chancre anarchique qui nous délivrera de la République pourrirait bien sans doute compromettre l'existence de la Patrie, mais pourrait-elle tout favoriser le coup de main définitif rétablisseur de l'ordre par un presté coup d'Etat ?

Ces messieurs sont décadents en ceci qu'ils jouent le tout pour le tout sur le tapis vert de l'histoire. L'opération chirurgicale qu'ils rêvent pour le corps social est une de ces opérations suprêmement dangereuses d'où la mort et la vie peuvent également sortir. Mais il est beau d'éprouver l'émotion angoissante de cette alternative pourtant décisive après l'indécision et la pleuteurie de la dernière époque républicaine : trente-cinq ans de bourgeoisisme à la Louis-Philippe, pendant lesquels le romantisme réactionnaire dut se rabattre sur un Boulanger et sur un Déroulède, eussent-ils endormi les ardeurs dégénérées des descendants des croisés et des petits-fils des préfets de l'empire, si la C. G. T. d'un côté, les viticulteurs de l'autre, n'étaient venus soudainement, par la même évocation du même idéal alimentaire, réchauffer la flamme bleue de l'espoir inguérissable au cœur des réactionnaires.

La flamme bleue pétille dans les yeux de Drumont, ce journaliste, dont l'imagination succulente et grandiose inventait les catastrophes sans lassitude, doit éprouver le plaisir infini de l'esthète qui touche enfin son rêve. Mais Drumont, qui voit venir la catastrophe avec certitude, n'est-il pas encore victime de sa tenace illusion ?

Sans doute le mouvement viticole a pris des proportions inattendues sous la poussée d'un mysticisme spécial qui n'a rien de l'allure louable d'un mysticisme religieux : Marcellin Albert, toutes proportions gar-

dées, est le Jaurès de la viticulture; phrases nobles, rappelant celles d'un conventionnel, phrases grandioses dont le classique vêtement recouvre un appétit comme toute vulgaire ! Que la foule, fabricante incessante d'idéal se rabaisse, en pleine éclosion civilisatrice, à sacrifier ses dieux désintéressés et extra terrestres, sur les autels modernes des forces naturelles ou sociales comme le pain et comme l'argent, je dis que cela n'est point pour faire honneur à la foule !

Et si la science n'avait tué le dieu traditionnel que pour ressusciter un polythéisme moins poétique, il faudrait désespérer de la science et de l'homme dont elle est fille.

Mais des crises comme celle qu'évidemment nous traversons, crise syndicaliste, crise régionaliste, baignent par leurs racines en des illusions profondes qui tiennent à une même crise psychologique de la foule, propagée par la contagion, telles ces crises historiques dont la solidité nationale triompha toujours jusqu'à nous.

Nous avons trop de bon sens pour être longtemps les victimes de cette maladie sociale.

Qu'un mal réel soit la cause évidente et irréductible de nos revendications exagérées, c'est possible et c'est même certain ! mais ne vaut-il pas mieux s'en remettre à la Patrie de la guérison approximative, au lieu de la menacer de la désertion générale ou du sabotage administratif ?

Ces syndicalistes qui réclament aux gouvernants la panacée sociale; ces vignerons qui attendent la loi libératrice, ont sans doute une façon singulière d'encourager l'effort législatif et gouvernemental. Mais la sagesse leur reviendra avec la réflexion, lorsque l'expérience aura fait apparaître les conséquences de leur égoïsme de classe ou de clocher.

Et lorsqu'ils auront vu que la solidarité n'est pas une forme creuse et un mot vide de signification, lorsqu'ils auront compris que pour bénéficier du pacte social il faut d'abord commencer par ne pas le rompre, ils reviendront à la saine tradition légalitaire et solidariste, qui exige de chacun et de tous de courageux sacrifices et nécessité de douloureux compromis. Il ne faut pas que l'idée de sacrifice meure dans l'âme confuse des foules. Il n'y a point de pacte social et de discipline durable qui ne soient faits d'un ciment sacrificiel. Il faut faire descendre cette idée de sacrifice des hauteurs où l'avaient placée les religions défuntées, pour l'installer dans l'histoire et en faire la pièce maîtresse de la vie des sociétés.

Lorsque nous aurons, sur cette justification réaliste, établi le règne de la discipline et de la liberté sociales, les foules reprendront les capacités d'endurance et de patience qui seules préservent l'autonomie des collectivités et préviennent les fragmentations anarchiques.

Socialistes, réactionnaires, anarchistes se donnent la main pour la curée imaginaire que leurs appétits convoitent. C'est qu'ils ont vu fléchir l'idée du sacrifice. Lorsque le bon sens profond des masses françaises aura repris contact avec cette nécessité du dévouement de chacun à tous et de tous à chacun, les oiseaux de proie de divers plumages qui encombreront l'horizon contemporain, veillant les décompositions futures, reprendront la route des cieus inaccessibles d'où ils n'auraient jamais dû venir !

Et les journalistes que font rire les cadavres dévotement muers leurs joies macabres en des rires plus innocents.

MATHOS.

Chambre des Députés

Séance du 13 juin 1907 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. CRUPPI,
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre aborde la discussion de l'article 1^{er} de la loi relative au sucra-

ge et au mouillage des vins, lequel impose à tout vigneron la déclaration de sa récolte, sous peine, en cas de fraude, d'une amende de 10 à 1.000 francs.

M. Camuzet demande la suppression de cet article parce que le contrôle, en ce cas, ne fera que légaliser la fraude. Le viticulteur, quand il aura fait 20 ou 25 barriques de vin en fraude, s'empresera d'appeler le contrôleur. La déclaration contrôlée est une mesure d'exception contre les viticulteurs qui ne la réclament pas.

M. du Périer de Larsan félicite au contraire le gouvernement de présenter une pareille mesure réclamée par tous les viticulteurs.

M. Cazeaux-Cazalet, président de la commission d'enquête, soutient à son tour les dispositions de l'article 1^{er} ainsi que MM. Edmond Chapuis, Caillaux, ministre des finances et Ribot, sous la réserve mentionnée par ce dernier qu'il n'y aura pas de réquisitions chez les viticulteurs.

La proposition de M. Camuzet est repoussée par 368 voix contre 187.

Un autre amendement de M. Lasies ayant surtout pour but d'empêcher la régie de pénétrer, sur une dénonciation anonyme, dans le domicile des viticulteurs, est également repoussé par 519 voix contre 46.

La Chambre repousse enfin, par 514 voix contre 21, une proposition de M. Cornet tendant à l'ajournement de la discussion jusqu'au moment où le gouvernement aura fait connaître les mesures qu'il compte prendre en raison des événements qui se passent dans le Midi.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre adopte sans discussion, après urgence déclarée, les propositions de loi :

1^o De M. Louis Martin, tendant à porter de six mois à deux ans le délai pendant lequel certains fonctionnaires demeurent inéligibles dans le cas où ils ont cessé d'exercer leurs fonctions.

2^o De M. Louis Martin, tendant à porter de six mois à deux ans le délai pendant lequel certains fonctionnaires sont inéligibles au Sénat, dans le département ou la colonie où ils exerçaient précédemment leurs fonctions.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à la réintégration dans les cadres de l'armée territoriale de M. Joseph Reinach, ancien capitaine de cavalerie territoriale; mais, plusieurs orateurs s'étant fait inscrire, le projet est retiré provisoirement de l'ordre du jour.

La Chambre reprend la discussion de l'article 1^{er} de la loi sur le mouillage et le sucrage des vins.

M. Aldy, au nom de tous ses collègues du Midi, présente un amendement portant :

1^o Que la déclaration de récolte doit être faite, non seulement au volume, comme le demande la commission, mais encore au degré;

2^o Qu'une certaine tolérance soit accordée, de façon qu'il n'y ait pas de surprise.

L'amendement combattu par le gouvernement et la commission, est repoussé par 465 voix contre 107.

L'article 1^{er} est adopté, avec quelques modifications de détail, par 310 voix contre 261.

On aborde la discussion de l'article 2 ainsi conçu : « Tout autre détenteur de plus de 10 hectolitres de vendanges fraîches sera soumis aux formalités de déclaration de l'article précédent; toute fausse déclaration sera passible des mêmes peines. »

M. Bonnevey présente l'amendement suivant :

« Toute personne recevant des vendanges fraîches sera assimilée aux propriétaires récoltants et tenue à la déclaration dans les trois jours de la réception et aux autres obligations de l'article 1^{er}. »

L'amendement de M. Bonnevey, combattu par M. Abel Bernard et soutenu par MM. Allard et Périer, est adopté ainsi que l'ensemble de l'article 2 ainsi modifié.

On aborde l'article 3 qui a pour but de garantir l'origine des vins.

Après l'intervention de MM. Jourde, Périer, Dupuy, de la Trémoille et Louis Martin, et le commissaire du gouvernement qui estime qu'avec les acquits d'origine on pourra écouler tout ce que l'on voudra sans que la régie puisse intervenir, la suppression de l'article 3, demandée par M. Jourde, est votée par 442 voix contre 123.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain matin à 9 heures.

Séance du 14 juin 1907 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre a repris la discussion relative au projet de loi sur les vins : les articles 3, 4, 5, sont adoptés.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre a discuté l'interpellation de M. Castillard au sujet de la proposition d'un décret concernant la délimitation de la Champagne viticole.

L'ordre du jour pur et simple a été voté.

M. Lachaud interpelle le ministre de la guerre sur les mesures à prendre pour améliorer les casernes et pour réprimer les abus qui se commettent dans les manutentions.

La discussion est renvoyée au vendredi suivant.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 13 juin 1907

PRÉSIDENCE DE M. MONIS
VICE-PRÉSIDENT

M. Cacon, sénateur de l'Allier, dépose un rapport sur le projet relatif à l'établissement du chemin de fer de Vichy à Cusset.

Le Sénat reprend immédiatement la discussion générale de la proposition relative à la vente des engrais. Cette proposition, votée par la Chambre, a, on le sait, pour effet de préserver les cultivateurs non syndiqués contre les entreprises frauduleuses de certains marchands d'engrais et de donner à ces cultivateurs le droit d'exercer une action en réduction du prix convenu lorsque ce prix dépassera de plus du quart la valeur de la marchandise vendue.

M. Fortier, sénateur de la Seine-Inférieure, répond aux critiques formulées contre la proposition par M. Poirrier, au cours de la dernière séance. Il cite plusieurs marchés scandaleux imposés aux petits cultivateurs et fait ressortir la nécessité de donner aux acheteurs des moyens de défense plus nombreux contre la fraude.

La proposition est encore appuyée par M. Ruau, ministre de l'agriculture, aux yeux duquel elle est amplement justifiée par les abus qui se commettent journellement dans la vente des engrais.

M. Ruau, ministre de l'agriculture dit que c'est une loi d'exception, mais l'exception est nécessitée par les circonstances en ce qui concerne l'expertise. Elle devra établir la valeur commerciale et non la valeur intrinsèque des engrais vendus. Les craintes formulées à cet égard par M. Poirrier ne sont donc pas justifiées.

Certes, il serait à souhaiter que les syndicats fussent à défendre les cultivateurs, mais dans l'état actuel des choses beaucoup de cultivateurs sont isolés et la loi nouvelle est nécessaire pour les protéger.

La discussion générale est ensuite déclarée close et le Sénat passe à l'examen des articles.

L'article premier qui donne à l'acheteur le droit à une action en réduction de prix et en dommages intérêts, est adopté, après les observations de MM. Poirrier, Leydet et Vieux.

L'article 2 qui fixe un délai de six semaines pour la recevabilité de l'action, est adopté sans débats.

L'article 3, relatif à la compétence, est renvoyé à la commission, après échange d'observations entre MM. Bérenger, Théophile Girard et Expert-Briangon.

Et la séance est levée.

Nos bons marins

Le *Chansy* est définitivement perdu; on va, selon l'usage, réunir un conseil de guerre qui acquittera le commandant au milieu de l'allégresse générale, puis le brave commandant recevra la récompense due à ses services.

Car la marine considère l'échouage d'un navire comme une opération normale et utile, lorsqu'il s'agit de liquider des unités de combat qu'on prétend démodées.

Le conseil de guerre n'est qu'une formalité : les grands chefs sont si sûrs de l'acquiescement qu'avant même la réunion du conseil, ils donnent de l'avancement à l'officier qui a su heureusement couler son bâtiment.

Tout récemment encore, le préfet maritime de Lorient demandait, comme chef d'état-major de son arrondissement, le commandant Barbin, qui a mis le *Jean-Bart* au sec.

Le Ministre a jugé qu'il était prématuré de confier ce poste de choix à un officier qui est en instance de conseil de guerre.

S'il avait été un vrai homme de mer, il n'aurait pas eu tant de scrupules.

Paraître

Si l'automobile simplifie la vie des uns, il la complique singulièrement la vie des autres.

On n'imagine pas combien de gens possèdent un auto et n'ont point la fortune ou les revenus qui leur permettraient de supporter allégrement cette charge.

Mais il faut avoir son auto... L'autre jour, un de nos amis visitait une maison neuve en compagnie du gérant...

Soudain, intervient une dame qui s'informe...

— Je voudrais louer un de vos appartements à douze cents francs... Ils sont très bien.

L'affaire allait être conclue quand la dame demande :

— Naturellement, vous avez un garage pour automobiles.

Aussitôt le gérant change de figure et répond :

— Non, madame, je regrette... Et la dame s'en va, navrée.

Mais à peine s'est-elle éloignée que le gérant avoue à notre ami :

— Pas du tout, nous avons un garage... Mais je ne veux pas louer un appartement de douze cents francs à un propriétaire d'automobile. Quand on a un auto et qu'on loue à ce prix, c'est qu'on rogne sur tout pour payer le chauffeur, les pneus, l'essence... Et c'est le terme qu'on ne paye pas...

Ah ! l'automobile, que de pauvres gens il transforme en mercadets traqués par les huissiers !... Et combien pourraient dire comme ce directeur de théâtre, guetté tout le long du boulevard par des créanciers :

— Sortir à pied ? Ah ! non... C'est encore plus cher que les voitures !

Le Prince d'Aurec

Le Prince d'Aurec s'est mis dans l'automobilisme...

On n'a pas idée du nombre de petits jeunes gens à particule qui sont employés dans nos grandes maisons d'automobile.

L'automobilisme est la seule opération mercantile qui soit permise à un homme né... Il est même devenu très chic de pouvoir dire :

— Je suis chez Dietrich...

Car ces jeunes gens sont pour la plupart absolument incapables — il en est même qui n'ont pas d'orthographe — et le « patron » ne peut leur confier que des travaux d'ordre tout à fait secondaire.

Une des maisons d'automobiles les plus connues, compte dans son personnel trois comtes, sept barons et un grand d'Espagne... C'est au point

que pour décrocher, chez un constructeur, un petit emploi de sous-secrétaire particulier à 150 francs par mois, il faut présenter, non des diplômes, mais des parchemins.

L'autre jour, chez de Dion, un jeune secrétaire s'est vu brusquement remercié.

— Qu'ai-je donc fait ? sanglotait-il. Quel est mon crime ?

On lui fit répondre simplement ceci :

— Nous ne pouvons garder plus longtemps dans une maison comme la nôtre un employé qui n'est que comte du Pape !

INFORMATIONS

Commission du Budget

La commission du budget a repoussé à l'unanimité le système proposé par M. Caillaux dans son projet de budget, et tendant à échelonner le paiement des primes à la marine marchande sur un certain nombre d'exercices, afin de décharger le budget de 1908.

L'impôt sur le revenu

M. René Renoult a donné connaissance jeudi à la commission de législation fiscale de son rapport sur le projet d'impôt sur le revenu. La commission a approuvé ce rapport et a chargé M. Renoult de le déposer immédiatement sur le bureau de la Chambre.

Le rapporteur demandera incessamment à la Chambre, d'aborder la discussion de son rapport le plus tôt possible s'il se peut vers le 25 courant.

Le repos hebdomadaire

A la séance du 23 mars dernier, le gouvernement avait pris l'engagement de soumettre aux Chambres, avant les vacances des modifications à la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire, de nature à résoudre les difficultés constatées dans l'application de cette loi.

On a distribué jeudi à la Chambre, un projet déposé par M. Viviani, qui a pour objet de compléter la loi de 1906.

La conférence de la Haye

Interrogé par les journalistes, au moment de son départ, M. Léon Bourgeois a déclaré qu'à son avis la conférence durerait six semaines. Il a ajouté :

« Les plénipotentiaires savent sur quelles bases ils sont autorisés à négocier : et si nous arrivons à étendre le champ de l'arbitrage international, notre ambition sera déjà très satisfaite. J'espère que l'œuvre entreprise à la Haye portera des fruits heureux pour la paix internationale. »

La crise viticole

Tous les jours des municipalités du Midi adressent leur démission. Dans plusieurs communes, la vie municipale est arrêtée : les employés ont été congédiés.

Le directeur du Comité d'Argeliers, Marcellin Albert affirme, dans son interview que la protestation serait continuée si le gouvernement ne prend pas des mesures.

Les démissions continuent à arriver nombreuses dans les sous-préfectures. Il serait trop long d'énumérer le nom de toutes les communes où les Conseils municipaux sont démissionnaires, mais demain on pourra compter les municipalités des arrondissements de Carcassonne et Narbonne, encore en exercice.

Castelnaudary, encore réfractaire, commence à entrer dans le mouvement. A Bram, deux conseillers sont

démissionnaires. Le maire de La Bastide-d'Anjou a également envoyé sa démission. Dans l'arrondissement de Limoux, le conseil municipal socialiste de Couzla a démissionné. De nouvelles instructions du Comité d'Argeliers, ordonnant la fermeture des mairies, ont été exécutées. Le maire de Limoux a licencié les employés de l'octroi et la police.

A Carcassonne, la vie administrative est suspendue. Les portes des bureaux sont fermées. Le premier adjoint ne signe plus aucune pièce.

Aujourd'hui, à midi, le nombre des municipalités du Midi, dont la démission avait été officiellement notifiée, s'élevait à 149. Les quatre départements du Midi, où le mouvement viticole a pris naissance, comprennent 1.320 municipalités.

Manifeste aux viticulteurs du Midi

La gauche radicale socialiste du Sénat, réunie sous la présidence de M. Delpech, a accepté la démission de son bureau qui estimait que son autorité n'était plus suffisante pour parler au nom du groupe.

Ont été élus, par 83 votants sur 41 membres présents : président M. Delpech ; vice-président, M. Knight ; secrétaire M. Boudenoit.

Après la proclamation du résultat, M. Delpech a proposé au groupe d'adresser un appel aux quatre départements du Midi qui se sont mis en rébellion contre la loi. Dans cet appel, les signataires demanderaient aux populations du Midi de ne pas se laisser entraîner à des actes de violence qui compromettraient leur cause et feraient le jeu des adversaires de la République.

Le groupe, tout en approuvant les déclarations de son président, a décidé de surseoir à l'envoi du manifeste jusqu'à ce que les sénateurs et députés des quatre départements du Midi aient fait connaître leur avis.

La catastrophe du « Iéna »

Les membres de la commission d'enquête ont été accompagnés dans leur visite à l'« Iéna » par plusieurs officiers de marine et d'artillerie navale, mis à leur disposition par le préfet maritime, pour leur fournir les renseignements techniques.

Ils se sont fait montrer tout particulièrement les parties de la coque qui ont été emportées par l'explosion et ont longuement examiné les lèbres des déchirures pour se rendre compte si l'arrachement des tôles était produit par l'explosion ou par le choc des projectiles.

A quatre heures, les députés se sont réunis à la Majorité générale et ont échangé leurs impressions pour la rédaction du rapport.

Ils ont quitté Toulon pour rentrer à Paris, à l'exception de M. Ferrero.

L'attentat de la Calle Mayor

Le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire de l'attentat de la Calle Mayor. Nackens, Mata et Ibaria sont condamnés à neuf ans de réclusion, conformément aux réquisitions du ministère public ; Ferrer, Mayoral, Martinez et sa femme, Conception Perez, sont acquittés.

Ferrer, Mayoral, Martinez et Mme Conception Perez ont été remis en liberté sans incident.

On penserait dans les sphères officielles, assure-t-on, à gracier Nackens, Mata et Ibaria, les trois condamnés.

Petites Nouvelles

La Commission instituée pour étudier les questions relatives à l'alimentation du soldat, s'est réunie jeudi matin au ministère de la guerre.

— M. Aristide Briand, ministre de l'instruction publique, vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi concernant l'enseignement des enfants anormaux.

— Les pêcheurs de Sfax ont trouvé au large, des statues, des objets de bronze romains, des débris de colonnes et des vestiges d'architecture permettant de supposer l'existence de divers monuments et peut-être d'une ville.

— En Angleterre, 2.000 ouvriers des grands établissements métallurgiques d'Erith se sont mis en grève.

— La grande exposition universelle que le gouvernement japonais a décidé d'entreprendre en y conviant toutes les nations civilisées, s'ouvrira à Tokio le 1^{er} mai 1912.

— Une violente tempête sévit sur le littoral ; le vent d'Ouest souffle très fort et il est très froid.

— On a la certitude que ce sont des malfaiteurs qui ont mis le feu au théâtre Galy de Narbonne.

CHRONIQUE LOCALE

LA CRISE VITICOLE

La révolte des viticulteurs nous menacerait-elle jusque dans le Lot ?

Telle était l'angoissante question que l'on se posait il y a deux jours, en lisant un placard bariolé étalé sur les murs de la ville !

Où bien est-ce un farceur aimable qui voulant épater, apeurer peut-être le bon public, n'a pas plaint quelques sous pour se payer des affiches.

Le fait est que la célébrité dont jouit Marcellin Albert est bien capable d'avoir troublé quelque cervelle.

C'est à remarquer : au lendemain d'un événement sensationnel les faits divers mentionnent toujours quelque excentricité de la part de pauvres diables qui se croient les héros de l'événement.

Comment, en effet, peut-on assimiler le cas des viticulteurs du Lot à celui du Midi ?

Peut-on même faire un rapprochement avec les viticulteurs du Midi qui depuis tant d'années sont aux prises avec la misère ?

Peut-on, sainement, dire que le Lot comme le Midi exclusivement viticole ne compte que sur ses vendanges pour vivre ?

Sans doute il fut un temps où la prospérité régnait dans notre département du fait d'abondantes récoltes en raisins, mais le phylloxéra s'est bien chargé de ne nous en laisser que le souvenir.

C'est pourquoi toute agitation nous paraît bien superflue, à moins que plus fort que Marcellin Albert, un général récoltant de 20 barriques de vin, ne demande au gouvernement la suppression radicale du phylloxéra.

C'est nouveau cela : et dans tous les cas, un tel desideratum aurait un caractère de précision et d'originalité.

Actuellement, le Parlement est occupé à légiférer en faveur des viticulteurs et si des mesures sont prises contre les fraudeurs, nul ne saurait y contredire ; le Conseil municipal de Cahors y a même souscrit.

Mais ce ne sont pas les petits propriétaires du Lot dont les récoltes atteignent à peine 15 ou 20 barriques de vin — et encore sont-ils peu nombreux ceux-là, — qui peuvent décréter dans leur commune, un mouvement quasi insurrectionnel !

Seulement, il faut dire que du moment où un mouvement paraît gêner le gouvernement de la République, il y a aussitôt les excitateurs ordinaires qui viennent à la rescousse.

Les curés ont accusé, de tout temps, la République des pires méfaits : ils l'ont rendue seule responsable des orages, des grêles, des inondations, de la sécheresse, etc., etc.

C'était leur système pour décrier la République, pour exciter contre elle le paysan qu'un sinistre venait de ruiner.

Mais ce système n'a pas produit tous les effets attendus.

Voudrait-on en essayer d'un autre, aujourd'hui ?

Les placards que nous avons vus sur les murs de notre ville et qui sentent la réaction à plein nez, ne nous disent rien de bon.

Dans le midi, on s'est aperçu, dit-on, que le mouvement commençait à prendre une allure politique ; la réaction essayerait de tirer à elle la couverture et déjà ses grands organes donnent libre cours à une joie très vive.

Qu'espèrent-ils ? Une révolution au profit de la réaction ?

Allons donc ! Le mouvement purement économique provoqué dans le midi par la misère des viticulteurs ne saurait faire dévier ces pauvres gens de la ligne de conduite qu'ils ont toujours suivie jusqu'à ce jour, surtout qu'à cette heure les mesures qui mettront certainement un terme à leurs misères vont être prises par le gouvernement.

Et la réaction en sera pour ses frais d'excitation.

LOUIS BONNET.

L'impôt sur le revenu

Dans sa séance de jeudi, le Comité exécutif du parti radical et radical socialiste a discuté divers vœux relatifs à l'impôt sur le revenu.

Parmi les vœux déposés, nous mentionnons celui de notre ami M. J.-L. Malvy, député du Lot.

Ce vœu est ainsi conçu :

« Le Comité exécutif du parti radical et radical socialiste estime qu'il y a lieu, en présence de la campagne de presse et de réunions dirigée contre l'impôt sur le revenu, de constituer sous son patronage un comité d'action, auquel adhéraient ceux de ses membres qui désireraient en faire partie, et qui serait chargé, par la voie des journaux, par des brochures et par des conférences, de soutenir devant l'opinion publique le projet actuellement rapporté devant la Chambre, au nom de la commission des réformes fiscales, par le citoyen René Renoult, ancien président du Comité exécutif. »

MM. Sarraut et Malvy soutiennent une longue discussion qui a été terminée par le vote du vœu.

LE PONT DE BATEAUX

M. Croiset, commandant de l'Ecole de génie de Montpellier, a télégraphié à M. le maire de Cahors, que, selon toute probabilité, un détachement de pontonniers, chargé de mettre en place les bateaux qui devront constituer le pont provisoire, arriverait dans notre ville demain soir lundi à 7 heures ou à 10 heures 45.

Banquet de l'Amicale

Nous rappelons que c'est aujourd'hui dimanche 16 juin, qu'aura lieu à midi, le banquet annuel organisé par l'Amicale des instituteurs et institutrices du Lot.

Ce banquet présidé par MM. le Préfet du Lot et Roques, inspecteur d'académie, sera servi dans la salle des Variétés.

Après le banquet, une conférence publique sera faite au théâtre de Cahors par M. Robelin sur l'œuvre de Jules Ferry.

Le soir, un grand bal aura lieu dans

les salles de l'Ecole de garçons de la rue du Lycée.

Dot Henry Giffard

Par arrêté du président du Conseil, ministre de l'intérieur, une dot Henry Giffard, s'élevant à la somme de 500 francs a été accordée à la jeune pupille de l'assistance publique du Lot, Pradié (Marie-Gabrielle).

Enseignement primaire

Mme Desneiges Guillien, institutrice à Camburat, est nommée institutrice adjointe à l'école maternelle de Figeac.

Brevet élémentaire

Les épreuves du brevet élémentaire pour les jeunes filles auront lieu lundi matin, 17 juin à 7 heures dans une des salles du collège des jeunes filles.

Legs Jauffreau-Lacroze

Un décret en date du 20 mai a autorisé :

1. Le préfet du Lot, au nom du département, à accepter le legs de 10.000 francs destiné à la construction du pont de Vire. (Le montant du legs sera affecté au paiement du reliquat des sommes dues à l'entrepreneur du pont).

2. Le bureau de bienfaisance et le bureau d'assistance de Vire à accepter le legs de 6.000 francs.

3. L'institut Pasteur à accepter le legs de 10.000 fr.

Inspecteurs et inspectrices du travail

Un concours sera ouvert le lundi 4 novembre 1907, pour 12 emplois d'inspecteurs du Travail : le 18 novembre sera également ouvert un concours pour 4 emplois d'inspectrices du Travail.

Le programme de ce concours est déposé dans les bureaux de la Préfecture (Cabinet du Préfet).

Un exemplaire en sera adressé aux personnes qui en feront la demande.

PROGRAMME DES 13 ET 10 JUIN 1907

Allégoire militaire	Suppé
La Petite Mariée, Ouvert.	Lecoq.
La Violette bleue, Mazurka	Gungl.
Le Désert, fragments	F. David.
Les Echos du Quercy	Kelsen.

Allés Fénelon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 1^{er} au 8 juin 1907

Naisances

Bessou Maurice-François-Charles, rue St-Pierre.
Vidal Marthe-Gabrielle Philomène, rue Labarre, 10.
Miquel Marguerite-Marie-Joséphine, à Cabazat.

Publications de Mariages

Cabanes Jean-Pierre, cultivateur et Burgallière Julie, s. p.
Goulard Pierre, typographe et Gèmbre Marguerite, ouvrière en chapeaux.

Desvergues Jean-Pierre-Marc, propriétaire et Marty Désirée, s. p.
Carnet Jean Léon, sergent-major au 7^e de ligne et Pélassie Elisabeth, tailleur.

Mariages

Aymeric Jules-Louis commis des contributions indirectes et Caine Marie-Joséphine, s. p.
Estournel Jean-Louis, cantonnier garde écluse et Salien Marie, cuisinière.
Lasvènes Léon-Antoine, négociant et Baffalio Joséphine-Marie, s. p.

Décès

Lafon Guillaume, cultivateur, 53 ans, célibataire, Hospice.
Lacoste Jean, ancien boulanger, 80 ans, Hospice.

Courdès Paul, ex sous-chef de gare, 32 ans Hospice.
Séval Marceline, s. p. épouse Tardieu, 59 ans à Lamothe.
Marcouly Joseph cultivateur, 50 ans, célibataire, Hospice.
Schohi Cécile-Constance-Anna, Vve Cognet, 85 ans, avenue de la Hare 5.
Bassols Gabrielle-Antoinette-Marcelle, 6 ans, Quai Ségur, 11.
Rey Marie-Gilberte s. p. 70 ans, épouse Cébeillac, rue St-amés 9.
Cabanes Marie, s. p., 56 ans, célibataire, rue Pellegri 2.
Delfour Catherine, s. p., 83 ans, épouse Alazard, Aux Tuileries.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 14 juin, 2 h. s.

Les Souverains danois en France

M. Fallières est arrivé à Cherbourg à 7 heures 15 du matin : il s'est embarqué sur l'« Elan ». Vers 9 heures lorsque le yacht « Victoria » escorté par la flottille anglaise est arrivé en rade. MM. Fallières, Clemenceau, Thomson sont montés à bord du yacht royal où ils ont passé la revue de l'escadre.

Le yacht royal a accosté à 10 heures l'Arsenal où un déjeuner a été servi. M. Fallières a porté un toast présentant les souhaits de bienvenue et remerciant la reine d'avoir accompagné le roi. Il a terminé en buvant à la marine danoise.

Le roi a répondu en remerciant M. Fallières d'être venu à Cherbourg lui souhaiter la bienvenue.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris 15 juin 9 h. 18 m.

A la Douma

A la séance de la Douma, par une forte majorité, la proposition du gouvernement demandant le vote des poursuites contre 55 députés et l'arrestation de 16 députés a été renvoyée à une commission de 22 membres.

La commission déposera son rapport aujourd'hui.

Cette proposition a produit une grosse émotion à St-Petersbourg.

A Odessa

Une dépêche d'Odessa annonce que la situation est grave à Sébastopol : la révolte serait imminente.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Catus

Conseil municipal. — Nos édiles tiendront la 2^e réunion de la session de mai dimanche, 16 courant à 4 heures du soir. La principale question à l'ordre du jour est le vote du budget.

Chasse aux sangliers. — Dimanche prochain, 16 courant, une battue sera faite dans la partie boisée d'Albassens et aux environs sur les territoires des communes de Catus, Thédirac, Uzech et St-Denis.

Pour la commune de Catus le rendez-vous sera devant la Mairie à 4 heures du matin.

M. Brugalières Louis, lieutenant de louveterie, dirigera la chasse avec le

MODESTE MIGNON

Par H. DE BALZAC

Canalis est un petit homme sec, de tournure aristocratique, brun, doué d'une figure ovale, et d'une tête un peu menue, comme celle des hommes qui ont plus de vanité que d'orgueil. Il aime le luxe, l'éclat, la grandeur. La fortune est un besoin pour lui plus que pour tout autre. Fier de sa noblesse autant que de son talent, il a tué ses ancêtres par trop de prétentions dans le présent. Après tout les Canalis ne sont ni les Navarrais, ni les Cadignan, ni les Grandville, ni les Nègreperse. Et cependant, la nature a bien servi ses prétentions. Il a ces yeux d'un éclat oriental qu'on demande aux poètes, une finesse assez jolies dans les manières, une voix vibrante ; mais un charlatanisme naturel détruit presque ces avantages. Il est comédien de bonne foi. S'il avance un pied très élégant, il en a pris l'habitude. S'il a des formules déclamatoires, elles sont à lui. S'il se pose dramatiquement, il fait du maintien une seconde nature. Ces espèces de défauts concordent à une générosité constante, à ce qu'il faut nommer le paladinage, en contraste avec la chevalerie. Canalis

n'a pas assez de foi pour être un don Quichotte ; mais il a trop d'élevation pour ne pas toujours se mettre dans le beau coté des questions. Cette poésie, qui fait ses éruptions milliaires à tout propos, nuit beaucoup à ce poète qui ne manque pas d'ailleurs d'esprit, mais que son talent empêche de déployer son esprit ; mais il est dominé par sa réputation, il vise à paraître plus grand qu'elle.

Ainsi, comme il arrive très souvent, l'homme est en désaccord complet avec les produits de sa pensée. Ces morceaux calins, naïfs, pleins de tendresse, ces vers calmes, purs comme la glace des lacs ; cette caressante poésie femelle a pour auteur un petit ambitieux, serré dans son frac, à tournure de diplomate, rêvant une influence politique, aristocratique à en puer, musqué, présentieux, ayant soif d'une fortune afin de posséder la rente nécessaire à son ambition, déjà gâté par le succès sous sa double forme : la couronne de laurier et la couronne de myrte.

Une placé de huit mille francs, trois mille francs de pension, les deux mille francs de l'Académie et les mille écus du revenu patrimonial, écornés par les nécessités agronomiques de la terre de Canalis, au total quinze mille francs de fixe, plus les dix mille francs que rapportait la poésie, bon an, mal an ; en tout vingt-cinq mille livres. Pour le

héros de Modeste, cette somme constituait alors une fortune d'autant plus précieuse, qu'il dépensait cinq ou six mille francs au-delà de ses revenus ; mais la cassette du roi, les fonds secrets du ministère avaient jusqu'alors comblé ces déficits. Il avait trouvé pour le Sacre un hymne qui lui valut un service d'argenterie. Il refusa toute espèce de somme en disant que les Canalis devaient leur honneur au Roi de France. Le Roi Chevalier sourit, et commanda chez Odier une couteuse édition des vers de Zaire :

Ah ! Versificateur, te serais-tu flatté
D'effacer Charles dix en générosité !

Dès cette époque Canalis, avait, selon la pittoresque expression des journalistes, vidé son sac. Il se sentait incapable d'inventer une nouvelle fortune de poésie. Sa lyre ne possédait pas sept cordes, elle n'en a qu'une ; et, à force d'en avoir joué, le public ne lui laissait plus que l'alternative de s'en servir à se pendre ou de se taire. De Marsay, qui n'aimait pas Canalis, se permit une plaisanterie qui laissa dans le flanc du poète sa pointe envenimée.

Canalis, dit-il une fois, me fait l'effet de l'homme le plus courageux, signalé par le grand Frédéric après la bataille, ce trompette qui n'avait cessé de souffler le même air dans son petit turlututu !

Canalis, aux oreilles de qui cette épi-gramme arriva, voulut devenir général. Combien de fois un mot n'a-t-il pas décidé de la vie d'un homme ? L'ancien président de la République Cisalpine, le plus grand avocat du Piémont, Colla s'entend dire, à quarante ans, par un ami, qu'il ne connaît rien à la botanique ; il se pique, devient un Jussieu, cultive les fleurs, en invente, et publie la Flore du Piémont, en latin, l'ouvrage de dix ans.

Après tout, Canning et Chateaubriand sont des hommes politiques, se dit le poète éteint, et de Marsay trouvera son maître en moi !

Canalis aurait bien voulu faire un grand ouvrage politique ; mais il craignit de se compromettre avec la prose française, dont les exigences sont cruelles à ceux qui contractent l'habitude de prendre quatre alexandrins pour exprimer une idée. De tous les poètes de ce temps, trois seulement : Hugo, Théophile Gautier, de Vigny ont pu réunir la double gloire de poète et de prosateur que réunirent aussi Racine et Voltaire, Molière et Rabelais, une des plus rares distinctions de la littérature française et qui doit signaler un poète entre tous. Donc, le poète du faubourg Saint-Germain faisait sagement en essayant de remiser son char sous le toit protecteur de l'Administration.

En devenant Maître des Requêtes,

Canalis éprouva le besoin d'avoir un secrétaire, un ami qui pût le remplacer en beaucoup d'occasions, faire sa cuisine en librairie, avoir soin de sa gloire dans les journaux, et, au besoin, l'aider en politique, être enfin son âme damnée.

Beaucoup d'hommes célèbres dans les Sciences, dans les Arts, dans les Lettres, ont à Paris un ou deux caudataires, un capitaine des gardes ou un chambellan qui vivent aux rayons de leur soleil, espèces d'aides de camp chargés des missions délicates, se laissant compromettre au besoin, travaillant au piédestal de l'idole, ni tout à fait ses serviteurs ni tout à fait ses égaux, hardis à la réclame, les premiers sur la brèche, couvrant les retraites, s'occupant des affaires, et dévoués tant que durent leurs illusions ou jusqu'au moment où leurs désirs sont comblés. Quelques-uns reconnaissent un peu d'ingratitude chez leur grand homme, d'autres se croient exploités, plusieurs se lassent de ce métier, peu se contentent de cette douce égalité de sentiment, le seul prix que l'on doit chercher dans l'intimité d'un homme supérieur et dont se contentait Ali, élevé par Mahomet jusqu'à lui. Beaucoup se tiennent pour aussi capables que leur grand homme, abusés par leur amour-propre. Le dévouement est rare, surtout sans solde, sans espérance, comme le concevait Modeste. Néanmoins il se trouve des Menneval, et plus

(A suivre)

concours des brigades de Catus, St-Germain et Salviac.

Souhaitons un heureux succès aux intrépides chasseurs qui ne manquent pas d'y prendre part.

Gigouzac

Il n'osait rien demander, notre pauvre pasteur ! Il ne savait comment s'y prendre pour récolter les quelques cents francs dont il a besoin.

Au moins, il le disait.

Mais depuis dimanche dernier, sa résolution a été vite prise !

Or, c'est du haut de la chaire, d'où il ne devrait tomber que des paroles de désintéressement, d'humilité et d'amour que dimanche sont tombées les paroles d'intérêt.

Le directeur des consciences de Gigouzac a osé !

Il a averti ses ouailles qu'il était obligé — et c'était pour lui bien pénible, j'y crois — de demander un franc à chaque paroissien pour alimenter la caisse du culte.

Et cette quête sera faite très prochainement dans la commune.

Mais pour donner plus de force à son argumentation, il a ajouté que c'était nécessaire, si l'on voulait que le comité directeur s'intéressât à son tour à cette caisse, et contribât à son alimentation !

Si la commune ne verse rien, le comité ne versera rien. Donne à qui donne !

Oh la bonne blague ! Pourquoi, en effet, le comité directeur est-il fait ?

N'est-ce pas simplement pour alimenter les caisses paroissiales vides et jamais remplies par les fidèles ?

Si ces caisses sont pleines, il est bien inutile de les bourrer ?

Alors, concluez : le curé a servi à ses ouailles une histoire à dormir debout.

Puisse-t-elle lui profiter !!!

Puy-l'Evêque

Au Conseil municipal. — Dimanche dernier, le Conseil municipal de notre commune a tenu sa session ordinaire.

Au cours de la séance, la question de la subvention pour la 2^e messe a été discutée et en dépit de tous les arguments sérieux qui furent fournis, la subvention fut votée.

Les conseillers cléricaux ont triomphé ; leur joie fut sans bornes, mais elle n'a pas été partagée par la population de Puy-l'Evêque.

Et certes, cela est concevable.

Outre que cette subvention de 200 francs doit être répartie entre les curés de la paroisse, y compris les deux qui sont partis, le budget municipal est grevé à un point qu'aucune réparation nécessaire ne peut être faite.

La population trouve excessif un tel sans-gêne de la part de quelques cléricaux du Conseil, qui ne paraissent guère avoir le souci bien net des intérêts de la commune.

Elle se souviendra.

St-Cyprien

Ainsi qu'on peut le lire dans notre résumé des faits de la semaine, la réunion de Montcuq pour la désignation du candidat à l'élection au conseil général a été des plus belles.

Notre ami M. Bénays, à l'unanimité des 200 délégués du canton a été acclamé candidat du parti radical.

Les républicains de St-Cyprien sauront faire leur devoir le 21 juillet.

Beauregard. — MM. Condere et Donnadieu, radicaux, ont été élus conseillers municipaux.

Cayx. — Le nommé V. Albert a été trouvé noyé dans le Lot.

Labastide-Arnac. — Dimanche 16 juin, à 3 heures, conférence agricole publique.

Montcuq. — Dimanche a eu lieu dans une des salles de la mairie la réunion de la Ligue républicaine radicale du canton de Montcuq, à l'effet de désigner un candidat aux élections du Conseil général. Toutes les communes du canton étaient représentées.

M. Boudou, maire de Montcuq, conseiller général sortant, présidait la réunion. Notre sympathique maire a exposé la situation politique du canton et déclaré, pour des raisons réelles de santé, ne pouvoir demander le renouvellement de son mandat.

Malgré les vives instances de l'unanimité des délégués, M. Boudou a maintenu son irrévocable décision et prié le congrès de désigner un autre candidat, auquel son entier et dévoué concours était par avance acquis.

Assistés d'une voix unanime, les délégués acclament comme porte-drapeau du parti républicain M. Ernest Bénays, conseiller d'arrondissement. Ce dernier tout en regrettant la décision de M. Boudou, accepte l'honneur de conduire les troupes républicaines à la bataille.

Le candidat expose sommairement son programme, aux applaudissements sympathiques de l'assemblée.

Avant de lever la séance, M. Boudou déclare qu'on ne pouvait faire un meilleur choix et qu'il s'emploiera de toutes ses forces au succès de son ami Bénays.

Arrondissement de Figeac

Puybrun

La philanthropie de M. le Maire. — M. le maire de Puybrun avait, il y a quelques jours encore un domestique de près de quatre-vingts ans, vieux serviteur qu'une tante lui avait légué en même temps qu'une partie de son héritage, et qui lui était devenu corps et âme, comme on pu s'en apercevoir les adversaires politiques de notre grand manitou.

Survint la loi d'assistance aux vieillards. A son domestique qui lui demandait : « Puis-je réclamer moi aussi, et bénéficier des avantages de cette loi ? » M. le Maire répondit : « Vous toucherez en personne : vous n'avez pas besoin de vous déranger, je me charge de tout » omettant toutefois d'ajouter « pourvu qu'il n'arrive rien » et il prit ses nom, prénoms, date et lieu de naissance etc...

Quand le conseil municipal fut appelé à statuer sur les demandes que nous eussions été heureux de voir accepter aussi largement que l'avait fait le bureau de bienfaisance) notre bryant personnage dit : « Quant à mon domestique, je me charge de lui, il ne manquera de rien avec moi », ce qui lui valut après la séance, les commentaires flatteurs de plusieurs conseillers.

Parmi les indigents dont les demandes furent agréées, la plupart ont déjà touché les premières mensualités, et dans le nombre se trouve même un noble étranger, venu on ne sait trop d'où, qui habite depuis trois ou quatre ans à poste fixe une roulotte adossée à l'église ; on nous permittra bien de faire observer, que cet homme quoiqu'il soit la protection du conseil municipal, comme le disait notre premier magistrat aux gendarmes, ne devrait pas grever le budget de Puybrun au détriment de nos miséreux, dont beaucoup, très nombreux ont été écartés de la liste d'assistance.

En tout cas, le domestique de M. le maire, mécontent de ne pas avoir été proposé, comme cela lui avait été promis, s'en plaignit amèrement à celui-ci, qui lui répondit : « Si vous n'êtes pas content, vous n'avez qu'à vous en aller. » « C'est ce que je vais faire, répondit le vieux serviteur », et les comptes ayant été réglés en présence de témoins appelés par le maire, les deux hommes se quittèrent et sont séparés depuis.

Nous espérons que M. le maire voudra montrer qu'il n'est pas le moins du monde vindicatif et qu'il fera des pieds et des mains pour que M. le Préfet inscrive d'office sur la liste des assistés cet ancien serviteur qui, de par son chômage se trouve sans ressources.

Serait-ce trop demander à la légendaire générosité de M. le maire, qui dans une séance mémorable du bureau de bienfaisance s'écriait : « Je suis trop bon... Si je pêche, c'est toujours par excès de bonté... »

Cajarc

Réunion du Comité républicain radical. — Le Comité républicain radical cantonal s'est réuni lundi pour entendre le Dr Larnaudie, rendre compte de son mandat.

La séance est ouverte à 2 heures du soir sous la présidence de notre conseiller général.

Après avoir remercié le nombreux public qui se presse dans la salle, la parole est au secrétaire pour faire l'appel des délégués. Rares sont ceux qui ne répondent pas à l'appel. Avant la fin de la séance tous les délégués sont là.

On remarque la présence de notre vaillant député, qui n'a pas hésité à faire le voyage de Paris pour prendre sa part de responsabilité dans la lutte.

Le sympathique M. Loubet, conseiller général, est là aussi.

La parole étant donnée à M. Larnaudie ; il énumère aux applaudissements de la foule, les réformes qu'il a votées à l'assemblée départementale et celles qu'il demandera si on lui accorde la confiance.

M. Loubet qui préside cette réunion demande aux nombreux républicains de désigner un candidat pour l'élection au Conseil général.

Larnaudie ! Larnaudie ! crie-t-on de toutes parts.

A la contre-épreuve, une seule main se lève, c'est celle de Pons, de Marcihac ; il vient nous dire qu'il a été socialiste et méliniste. Comme l'on rit, il dit, s'adressant à M. Cassayre : « tu étais comme moi, expert de tabacs sous Méline. »

La parole est à M. Bécays, pour s'expliquer avec M. Condere de Marcihac lequel l'a accusé de donner des gages à la réaction.

Pendant une demi-heure notre vaillant député nous tient sous le charme de sa parole et après explications très nettes des deux côtés, tout malentendu a été dissipé.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 4 h.

En somme, bonne journée pour la République et espérons que toute équivoque sera dissipée et que l'entente sera faite entre tous les républicains.

Figeac. — Le monument élevé à la mémoire des soldats morts en 1870-71 sera inauguré le 7 juillet.

Cambout. — Le conseil a fixé à 20 fr. la location du presbytère.

Lacapelle-Marival. — La foire du 8 a été très belle.

Cajarc. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche ; il a émis un vœu protestant contre le projet d'impôt sur le revenu.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Concert. — Dimanche 16 juin, la musique municipale se fera entendre sur les allées de la République, avec le programme suivant :

Le Lillois, pas redoublé (Leroux). — Polka des clowns (Allier). — Mignon, valse (Violetta). — Fleur d'Or, fantaisie (Sinoquez). — Boccaccio, allegro (Suppé).

Milhac

Subvention. — Voici la lettre que notre dévoué député M. Louis-Jean Malvy vient de recevoir du ministère de l'Instruction publique :

« Monsieur le député et cher collègue,

» Vous avez bien voulu me demander de faire verser dans la caisse municipale de Milhac un nouvel acompte sur la subvention allouée à cette commune pour la construction de sa maison d'école.

» J'ai l'honneur de vous informer que les mesures nécessaires viennent d'être prises pour qu'une somme de sept mille francs, à titre de deuxième acompte sur la subvention dont il s'agit, soit mise prochainement à la disposition de la commune.

» Agréer, etc. — Pour le ministre et

par autorisation : l'inspecteur général, directeur du cabinet, signé : Jules Gauchez »

Les habitants de Milhac seront une fois de plus reconnaissants à M. Malvy de ses nombreuses démarches en faveur de notre commune.

Ils lui prouveront en toutes occasions comment ils apprécient son inlassable dévouement.

Rignac

Fière attitude du comité. — Le presbytère de Rignac, suivant décision du conseil municipal cléricale a été laissé au curé moyennant 10 fr. par an. C'est une faveur que supporteront tous les contribuables de la commune, les républicains comme les autres. Devant cette injustice municipale le bureau du comité a protesté avec véhémence, auprès du Préfet du Lot.

A cette occasion nous adressons nos sincères félicitations au comité radical de Rignac qui donne ainsi une leçon aux autres républicains de cette petite Bretagne qu'est le canton de Gramat.

Dans la région, il est de mode en effet de louer les presbytères dix francs ; dans la commune de X... un conseiller ayant défendu les intérêts généraux contre l'intérêt d'un seul, le potentat de l'endroit, maire de circonstance, lui aurait répondu : « Monsieur le curé mérite d'être logé gratuitement aussi bien que les instituteurs ».

N'est-ce pas qu'il a de l'esprit, ce potentat !

Le voyageur.

Martel

Foire. — Le public est prévenu, que le 23 juin se trouvant un dimanche, la foire sera tenue le lundi.

Dégagnac

Le Conseil municipal s'est réuni dimanche dernier sous la présidence de M. Fabre, maire.

Sept conseillers sur onze étaient présents : MM. Fabre, Fontanel, Larnaudie, Mourgues, Galan, Grandié, Monrassy.

MM. Destal, Calmon, Figeac et Brunet étaient absents et non excusés.

Ordre du jour : 1^o Location du presbytère ; 2^o approbation du budget de 1908.

Après examen des propositions faites par divers membres du Conseil, celui-ci consent au desservant la location du presbytère pour un an, moyennant la somme de 120 francs. Impôts et assurances restant à la charge du locataire.

M. Monrassy qui proposait 50 francs pour prix du loyer du presbytère et dont la proposition fut rejetée, se retira sans signer la délibération.

Le maire et les conseillers présents, votèrent ensuite le budget de 1908.

En général, les conseillers municipaux sont assidus aux séances à une ou deux exceptions près. Dimanche, quatre d'entre eux étaient absents. Serait-ce une désertion ? L'ordre du jour, présentait cependant un certain intérêt.

Messieurs les absents auraient été bien aimables de faire connaître par une lettre d'excuse, les motifs qui les empêchaient d'assister à la séance.

Ne devaient-ils pas au moins cette politesse à leurs électeurs ?

Autour de la séance. — D'ordinaire, les séances du Conseil municipal passent ici à peu près inaperçues. C'est à peine si l'on y remarque quelques curieux.

Dimanche dernier, il n'y avait pas foule, mais les amis du curé s'y étaient rendus en nombre. A la fenêtre et à la porte de la mairie, des hommes aux figures pâles, anxieuses, se pressaient fiévreusement.

Etait-ce par hasard que ces hommes étaient là ? ou bien l'homme noir leur avait-il dit : « Allez ! et tachez d'intimider les membres du Conseil par votre présence ! »

Dans un groupe, le chef du parti cléricale plastronnait ; dans un autre, le président de la jeunesse catholique discutait. Disséminés un peu partout, autour de la salle, une douzaine de solides gaillards, toutes les mêmes, qui sont à la tête de toutes les manifestations cléricales, étaient à leur poste, prêt à donner de la... voix....

Notre doux pasteur avait lancé la... garde ; geste très naturel, puisqu'il fallait sauver la... caisse. Il pensait sans doute qu'en simulant une manifestation en sa faveur il impressionnerait les plus timides des membres du Conseil et obtiendrait ainsi un loyer à très bas prix. La manœuvre a échoué. Le Conseil municipal a délibéré sans se soucier des observations de quelques énergumènes. L'homme noir et ses amis paraissent un peu déconcertés. Depuis dimanche les conciliabules vont leur train.

M. le curé demande conseil à ses amis : doit-il accepter le bail oui ou non ? Les avis sont partagés.

Le public goguenard suit avec intérêt les phases de cette consultation.

Acceptera ! disent les uns ; Acceptera pas ! disent les autres.

Les paris sont ouverts.

Gourdon. — Du 15 au 31 mai, il y a eu 1 naissance, 3 mariages, 5 décès.

— Le banquet des vétérans a été une vraie fête.

Dégagnac. — M. Lagarde a été élu président du syndicat des planteurs de tabac.

— Un chien enragé a été abattu dans la commune.

Souillac. — M. Gagneb ayant trouvé 600 francs les a rapportés au propriétaire.

— Le marché aux petits pois n'a pas été très important ; les petits pois se sont vendus 0 fr. 25 le kilo.

Cavagnac. — Une enquête sera ouverte à Cavagnac, du 16 juin au 1^{er} juillet pour recevoir les réclamations au sujet de la construction du chemin vicinal de Martel à Meyssac.

Condat. — M. Laquière, radical, a été élu adjoint au maire.

Chives (Ch.-Inf.). J'ai fait usage des Pilius Suisses contre la constipation dont j'étais atteint depuis quelques mois. J'ai pu les apprécier, et je reconnais que leur réputation est méritée. M^{me} BARRY. (Sig. lég.)

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Morts subites

Mercredi matin, M. Lines, ouvrier métallurgiste à l'Usine de Fumel, se rendait chez lui pour le repas de 11 heures lorsque arrivé en face la gare, ses camarades le virent s'affaisser tout à coup ; ils s'empressèrent aussitôt autour de lui, le relevèrent et le transportèrent à son domicile où il ne tarda pas à expirer ; M. le docteur Recours appelé constata que le décès était dû à la rupture d'un anévrysme.

— Mardi matin, le nommé Dalché se rendant à son travail fut pris subitement d'un malaise et s'affaissa près le passage à niveau.

Les ouvriers qui venaient de passer la nuit le voyant dans ce triste état le transportèrent à son domicile où mercredi matin il fut trouvé mort ; ses obsèques ont eu lieu jeudi, le défunt était âgé de 45 ans.

Vol

Un jeune homme nommé Gabina, sujet espagnol, âgé d'une trentaine d'années était depuis quelques jours à l'hospice de Fumel. Mercredi soir, un pensionnaire entendit macher dans une chambre qui est à la disposition d'un pensionnaire nommé Jean. Il y monta et se trouva en présence du nommé Gabina, qui surpris, se dit malade. On appela la supérieure et pendant ce temps la police prévenue arriva, les gendarmes pillèrent l'Espagnol et trouvèrent sur lui le porte-monnaie de Jean contenant 37 fr. 50, accroché sous son lit un paquet d'effets dans lequel il y avait un gilet appartenant à Jean, une montre, un tour decou en argent, une boîte contenant 25 cartouches et un revolver venant on ne sait d'où.

La gendarmerie a mis de suite Gabina en état d'arrestation et l'a dirigé sur Villeneuve.

Sauvetage

Les pensionnaires de l'hospice gardaient les vaches laitières sur les rives du Lot, lorsqu'une d'elles se mit à gambader et envoya son conducteur rouler dans le Lot. Aux cris poussés par les laveuses non loin de cet endroit, M. Arlic marchand de sable prit son bateau et courut au secours du malheureux qu'il put ramener sain et sauf.

Toutes nos félicitations au courageux sauveteur qui n'en est pas à son coup d'essai.

MONSEMPRON-LIBOS

Monsieur le Maire,

Vous n'avez pas daigné répondre à l'article publié par le Journal du Lot le dimanche 2 courant. Mais mieux qu'une réponse, vos actes nous ont édifiés. Nous avions supposé qu'en accompagnant à Paris l'un de vos amis, meunier, vous aviez obéi à un sentiment irrédéchi de haute générosité. Mais nous ne vous aurions pas cru capable d'user de votre autorité de maire pour imposer au conseil la présence de l'un de vos amis soumis à une instruction judiciaire. C'est cependant ce qui est arrivé.

Fort de votre droit, vous avez, non seulement convoqué à la séance conseiller municipal, mais vous l'avez complètement convoité, et répondu à une interpellation par de misérables arguments. Vous avez, sans regret, laissé partir de la séance cinq conseillers municipaux et avez pu prendre une délibération.

Vous soutez donc votre ami ; vous reconnaissez qu'il a bien fait. Et cependant si la conscience humaine peut admettre et absoudre une faute provenant de circonstances malheureuses, ou un crime commis dans un instant de folie elle se révolte contre les spéculations éhontées qu'on n'ont qu'un but : arrondir leur bourse.

Vous dites ne devoir de comptes à personne, car vous agissez en homme privé. C'est faux. C'est à cause de votre titre de Maire que votre ami s'est servi de vous. Simple électeur, vous ne lui auriez été d'aucune utilité,

Vous êtes Maire socialiste, comme tel vous devez aide, protection aux désertés, le faites-vous ? Non. Il y a peu de temps un pauvre diable, trimant modestement pour gagner sa vie, se vit dresser procès-verbal pour abandon de son véhicule dans l'une de vos rues. Quelques amis vous prièrent d'agir pour adoucir l'amende, vous avez refusé ; alors que pour la deuxième fois vous intervenez énergiquement pour sauver des personnes sur lesquelles des accusations graves pesaient. Il y a donc deux justice Monsieur le Maire et selon que l'on est riche ou pauvre, vous accordez ou refusez votre haute protection.

Nous en avons assez dit.

Les cinq conseillers qui ont quitté la séance ont obéi à un sentiment de haute loyauté. La population les approuve, comme elle vous blâme de n'avoir pas su comprendre de quel côté étaient les vrais principes de justice sociale.

PLUS DE CHAUVES

RÉUSSITE ASSURÉE

PAR

L'Eau Mystérieuse Marguerite

Prix 1 fr. la bouteille

S'adresser à M^{me} veuve MARTEL, Inventeur, Breveté S. G. D. G., avenue de la Gare, 12, à Cahors (Lot).

Officier de 1^{re} classe pour le Mérite du travail — Grand Prix Hors Concours.

Dépôt au Grand Bazar du Quercy 2 rue Fénélon, à Cahors

Le seul dépositaire

ASSURANCES

M. Louis DABLANC, Agent général des Compagnies d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie « Le Monde » prévient les assurés que c'est à lui seul qu'ils doivent s'adresser, soit au siège de l'agence, rue Feydel, 20 bis, à Cahors, soit rue Fénélon, N^o 5, à l'étude de M^e Chatonnet, avoué.

MAUNAL

Anti-Cryptogamique

Traitement préventif et curatif de l'Oidium et de toutes les maladies parasitaires de la feuille et du raisin

PRÉPARÉ PAR

M. G. DU VERDIER

Pharmacien à Prayssac (Lot)

Inventeur du MAUNAL

Se vend en flacon de 1 litre

au prix de 2 francs

Envoi du prospectus sur demande

UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailliable de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

Bulletin Financier

Paris, 14 Juin.

Les mauvaises dispositions que nous signalions hier s'accroissent encore au début de la séance d'aujourd'hui. Des rachats de vendeurs à découvert arrêtent heureusement le mouvement de recul et la clôture se fait en légère amélioration sur hier.

La Rente française se présente à 94,85. Les fonds russes regagnent une partie du terrain perdu au cours de la séance de la veille. Le 5 0/0 nouveau finit à 86,50 ; le 3 0/0 1891 à 61,25 et le Consolidé à 75,70.

L'Extérieure espagnole est délaissée à 92,22 ; l'Italien est ferme à 103,55. Le Turc est lourd à 93,42.

Les Etablissements de Crédit sont mieux tenus. La Banque de Paris se négocie à 1438 ; le Crédit Lyonnais à 1142 ; le Crédit Foncier à 669 et la Société Générale à 662.

Les chemins français sont hésitants : Le Lyon à 1321 ; le Nord à 1771 ; l'Orléans à 1335 et l'Ouest à 837.

Sur le marché en banque l'Action Capillitas est fermée à 71.

Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ

TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS

14, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.

Cardage de laine, crin, étoupe, etc.

TRAVAIL SOIGNÉ

PRIX MODÉRÉS

RICQLÈS

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

60, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 16 juin 1907.

Jean Aicard : Benjamin (fin). — Camille Flammarion : Du soleil à la terre. — R. de Kerven : Sur la Butte. — Odysse Barrot : Petite maman. — Capitaine Darnit : L'invasion jaune. — Paul Féval : Le Serment de Lagardère. — Variétés : La Mode, le Théâtre, les Sciences, les Sports, Arts mondains, Actualités, etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; ix mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

M-A. FALLIÈRES
 MARCHAND-TAILLEUR
 75, Boulevard Gambetta, CAHORS
COSTUMES SUR MESURE
 Travail soigné
 Grand choix de draperies françaises et anglaises
 POUR COMPLETS
 Spécialité de pantalons et gilets fantaisies
 Alpaga. — Costils

Etude de M^e J. LOUBET, Avoué à Figeac (Lot)
 Successeur de M^{es} VIVAL et MALRIEU

VENTE DE BIENS

comprenant **UN BEL IMMEUBLE** à usage de couvent, sis à Sousceyrac (Lot)

Adjudication fixée au **Vendredi douze juillet mil neuf cent sept**, à deux heures du soir, au **Palais de Justice à Figeac, Boulevard Labernade.**

BELLE JARDINIÈRE
 PARIS 2, Rue du Pont-Neuf, 2 PARIS
La PLUS GRANDE MAISON de VÊTEMENTS
 DU MONDE ENTIER
VÊTEMENTS
 pour HOMMES, DAMES et ENFANTS
TOUT ce qui concerne la TOILETTE
 de l'Homme et de l'Enfant
 Seul France des CATALOGUES ILLUSTRÉS à SCHANFILLONS en double.
 Expéditions France de port à partir de 25 Francs.
 SEULES SUCURSALES : LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, NANTES, ANGERS, SAINTES, LILLE.

LOTÉRIE
 de l'Orphelinat
DES CHEMINS DE FER
TIRAGE: 30 JUIN
 TROIS GROS LOTS :
 dont un de **200.000** fr.
 — — **50.000** fr.
 — — **20.000** fr.
 ensemble **400.000** fr. de Lots
 Prix du billet : UN FRANC. — En vente dans tous les Bureaux de tabac.
 Envoi contre mandat de 110 (Etranger 125)
 adressé à M. BOUNET, 107, Rue Réaumur, Paris.

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Figeac le huit mars mil neuf cent sept, enregistré et expédié.
 A la requête de M. Joseph LOUBET, avoué près le tribunal civil de Figeac, y demeurant Boulevard Labernade, agissant en qualité de liquidateur des biens de la congrégation des sœurs connue sous le nom de « Sœurs Ursulines de Sousceyrac » dont la maison-mère est à Sousceyrac ; fonctions auxquelles il a été nommé suivant jugement du dit tribunal en date du vingt-un juillet mil neuf cent quatre enregistré, confirmé par arrêt de la Cour d'appel d'Agen du premier août mil neuf cent quatre enregistré, le dit M^e LOUBET avoué constitué et occupant pour lui-même les qualités.

Il sera procédé le **vendredi douze juillet mil neuf cent sept**, à deux heures du soir au palais de justice, à Figeac sis Boulevard Labernade, devant M. Mage, juge au dit tribunal, commis à cet effet ou à son défaut devant M. Malrieu juge au même siège, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés dépendant de la dite congrégation.

DÉSIGNATION des immeubles A VENDRE

TELEQUELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

Un corps de bâtiments sis à Sousceyrac constituant le couvent des sœurs Ursulines de Sousceyrac comprenant quatre ailes différentes et formant à l'intérieur un carré, au milieu duquel se trouve une cour et un jardin avec jet d'eau au centre ; cour et jardin seront compris dans la vente.

La façade extérieure du couvent du côté du midi est percée de douze ouvertures, dont quatre portes au rez-de-chaussée, lequel sert de cave ; de douze ouvertures au premier étage, lequel forme rez-de-chaussée sur la cour intérieure ;

de douze autres ouvertures au deuxième et troisième étages.

A l'aspect du midi et attenant les bâtiments se trouve un grand jardin lequel sera compris dans la vente.

La façade extérieure du dit couvent, du côté du couchant, est percée de dix-sept ouvertures au rez-de-chaussée, qui est à usage de cave ; de dix-sept autres ouvertures au premier, deuxième et troisième étages. Le dit premier étage forme aussi rez-de-chaussée sur la cour intérieure.

A l'aspect du couchant se trouve : 1^o un terrain inculte sur lequel se trouve édifié un petit corps de bâtiment, bâti en pierre, couvert en tuiles, servant de loge à cochon ; 2^o un petit verger planté d'arbres fruitiers ; le tout sera compris dans la vente.

La façade extérieure dudit couvent du côté du nord, comprend un premier étage formant rez-de-chaussée, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du bâtiment, un deuxième et un troisième étages. Cette partie de bâtiment ne comprend pas de cave. Le rez-de-chaussée au premier étage est éclairé par seize ouvertures, les deuxième et troisième étages sont aussi éclairés par seize ouvertures chacun.

A l'aspect du nord se trouve un terrain en nature de jardin et pelouse, lequel sera compris dans la vente. Au fond de ce terrain se trouve une construction servant de boulangerie, four et grange.

Cette construction ne sera pas comprise dans la vente, ni le petit hangar attenant, ayant été compris dans un lot déjà vendu ; la porte et les deux ouvertures donnant sur le dit terrain doivent être fermées par l'adjudicataire de la dite construction.

La façade extérieure du dit couvent du côté du levant comprend un premier étage formant rez-de-chaussée, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du bâtiment, un deuxième et un troisième étages. Le rez-de-chaussée ou premier étage est éclairé par dix ouvertures dont huit petites croisées grillées et deux portes, dont l'une sert d'en-

trée à la chapelle et l'autre au couvent ; le deuxième étage est éclairé par trois ouvertures formant vitraux donnant dans la chapelle et trois grandes croisées et six autres plus petites ; le troisième étage est éclairé par trois petites croisées. En plus de ces ouvertures, il en existe d'autres sur cette façade donnant soit dans le jardin du côté du midi ; soit dans l'enclos du côté nord, au nombre de huit à chacun des divers étages dont quatre de chaque côté.

Les façades intérieures des bâtiments sont éclairées du côté du levant par neuf ouvertures au rez-de-chaussée, neuf au premier étage et neuf autres au deuxième étage, il en est de même du côté du couchant ; de chacun des côtés du midi et du nord, par cinq ouvertures au rez-de-chaussée et par cinq autres à chacun des premier et deuxième étages.

Les immeubles ci-dessus désignés comprenant le couvent, les jardins, verger, terre, pelouse et porcherie sont entourés par un mur et forment un enclos confrontant du levant avec immeubles ayant appartenu au couvent, couvent, chemins ou terrains indivis, petit jardin et rue publique, au midi avec propriété Clamagirand et route de St-Céré, au couchant et au nord avec propriété appartenant autrefois au couvent aujourd'hui vendue.

Le dit enclos comprend le cimetière du couvent. Les portes donnant accès du dit enclos dans les autres parties de la propriété ayant appartenu au couvent devront être fermées par l'adjudicataire de cet enclos.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Sousceyrac, canton de Latronquière, arrondissement de Figeac, département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se trouvent et se comportent par manière de corps.

La vente des dits immeubles aura lieu aux charges, clauses et conditions du cahier des charges dressé par M^e LOUBET avoué poursui-

vant pour parvenir à la dite vente, lequel a été déposé au greffe du dit tribunal où chacun peut en prendre connaissance.

Nota. — Les futurs adjudicataires ont intérêt à prendre communication du dit cahier des charges pour se rendre compte des clauses particulières y insérées, clauses concernant la désignation ou la délimitation des immeubles à vendre et certaines obligations imposées aux dits adjudicataires.

Les frais de poursuite, de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

Lotissement ET MISE A PRIX

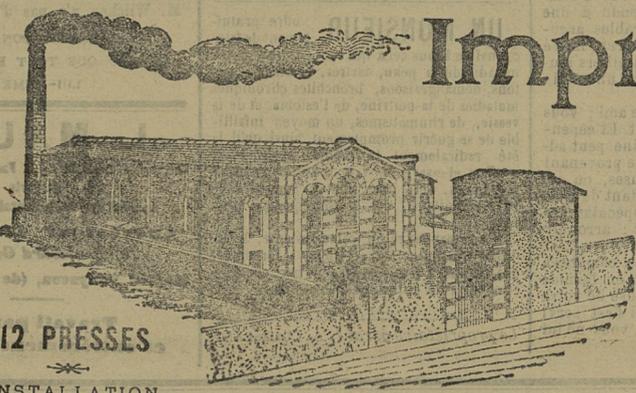
Outre les charges, clauses et conditions du cahier des charges, les immeubles dont s'agit seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de cinq **5.000** fr. mille francs, ci....

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable, Figeac, le treize juin mil neuf cent sept.

J. LOUBET,
 Avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e LOUBET, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Labernade, qui, comme tous ses confrères, exerçant près le Tribunal civil de Figeac, peut être chargé d'enclencher.



Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine, DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE, du Lycée Fénelon et du Lycée Molléro

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
 BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS